

rien faire en faveur du projet en question, et c'est pour cette raison que j'ai demandé au comité d'exprimer clairement ce qu'il peut faire.

M. LOWE.—Il n'y a assurément aucune difficulté au sujet des agents d'immigration ; la seule chose qui pourrait créer de l'embarras serait de faire faire la perception des deniers par les officiers du gouvernement, parce qu'on pourrait s'imaginer peut-être qu'ils sont responsables de la chose. Le fait est que déjà aujourd'hui les agents reçoivent et expédient l'argent des immigrants pour le remboursement des avances qui leur ont été faites pour leur passage.

M. COCHRANE.—Quand ces immigrants se donnent la peine de leur remettre cet argent.

M. LOWE.—Oui, et c'est là le point. Il est important qu'ils ne soient pas considérés comme officiellement chargés de retirer l'argent. Il faudrait que ceux qui font les avances informassent leurs protégés que c'est aux agents qu'ils doivent confier les sommes à expédier en Angleterre.

M. COCHRANE.—On dit que vos agents ne se donnent pas une peine extraordinaire à l'égard des immigrants et qu'ils pourraient bien s'occuper d'eux davantage.

M. TAYLOR.—Pour ma part, je crois qu'il y aurait danger à laisser les gens d'Angleterre sous l'impression que le gouvernement a quelque chose à faire dans cette question. Le fait est que les moyens d'expédier l'argent sont loin de manquer ; ils se trouvent partout sous la main. Il y a les agences, les bureaux de poste, les députés du parlement.

M. WILSON (Lennox).—Propose, appuyé par M. Cochrane, que cette question soit renvoyée à un sous-comité composé de MM. White, le général Laurie, McNeill, MacMillan et Trow, et chargé de faire rapport le plus tôt possible.

LE PRÉSIDENT.—Je crains que cette question ne soit exclusivement du ressort du département et non de celui de ce comité. Nous n'avons aucun contrôle sur les agents du département et nous ne pouvons que faire à ce dernier les recommandations que nous croyons utiles, mais je ne vois pas que notre action dans cette affaire puisse donner la moindre garantie aux gens de la mère-patrie.

M. DALY.—Il peut être fait, entre l'immigrant et celui qui l'engage ici, un contrat en vertu duquel ce dernier pourrait s'engager de remettre l'argent avancé aux agents d'immigration après l'avoir retenu sur le salaire de son employé. Je ne voudrais pas que le gouvernement eut la moindre chose à voir dans la question. Ce serait une simple affaire privée dans laquelle l'agent agirait non comme officier du gouvernement, mais comme procureur des prêteurs anglais. Il y a au Manitoba un statut qui reconnaît les contrats faits avec les domestiques engagés en Angleterre ou en Irlande. La difficulté, c'est que les servantes trouvent presque toujours à se marier peu de temps après leur arrivée, et alors la loi devient d'une application embarrassante ; quant aux hommes, il n'y a pas cet inconvénient. Une autre difficulté, c'est que les jeunes servantes ne savent pas généralement parler anglais, et quand elles l'ont appris, c'est justement alors qu'elles s'en vont. Quant aux hommes que vous engagez, vous pouvez être certain qu'au bout de deux ou trois ans ils seront sur une terre qui leur appartiendra. Il est très important que nous ayons une pareille classe d'immigrants. Je connais une foule de ces gens venus ici avec rien et qui sont aujourd'hui les plus riches cultivateurs de leur localité. C'est l'histoire d'Ontario qui se répète.

M. TROW.—Nous ne pouvons certainement pas gêner la liberté des immigrants qui nous arrivent. Ce serait donner aux agents américains la chance de venir ici et de leur dire qu'ils sont traités comme des esclaves.

M. DALY.—Dans le contrat dont je viens de parler l'immigrant agirait en toute liberté. Il ne s'engagerait qu'en autant qu'il le voudrait comme tous les autres citoyens peuvent le faire.

LE PRÉSIDENT.—L'idée de charger les agents d'immigration de transmettre l'argent des immigrants présente assurément une difficulté. Elle entraîne une certaine responsabilité pour le département. Supposez que de fortes sommes d'argent tombent par ce moyen entre des mains malhonnêtes, quelle serait la position du gouvernement vis-à-vis les intéressés ? Si vous permettez à vos agents d'entrer dans